

OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES

1 - Obligations d'accessibilité du PEI

Chaque PEI doit être accessible (portail équipé d'une clef accès pompier et dégagé de tout végétaux à plus de 50cm autour, gravats ou stationnement véhicule)

Chaque PEI doit être identifiable par le SDIS13 par une numérotation identique à celle établi par le SDIS « **AIX- XXXX** » (voir avec le service public DECI).

Chaque PEI doit être en parfait état et conforme



2 – Contrôles et maintenance du PEI par l'entreprise

Le contrôle, la maintenance et le petit entretien des PI/BI est un forfait qui comprend pour chaque PEI : (pour le rendre conforme et disponible)

- les prestations de contrôle :

l'identification du PI/BI ; (voir avec service DECI mairie)

La signalisation des PI/BI ; (peinture au sol, mât)

Le contrôle du branchement du PI/BI ;

Le contrôle de l'implantation du PI/BI ; (hauteur réglementaire)

le contrôle des orifices et du coffre du PI/BI ;

Vérification de la vidange du PI/BI

Contrôle de l'étanchéité du PI/BI

Les mesures de débit et Pression de PI/BI. (DN100 ≤60m3/h et DN150 ≤120m3/h demandé)

- Les prestations de maintenance et du petit entretien :

Graissage des parties mobiles (graisse alimentaire)

Manœuvre des vannes de vidanges

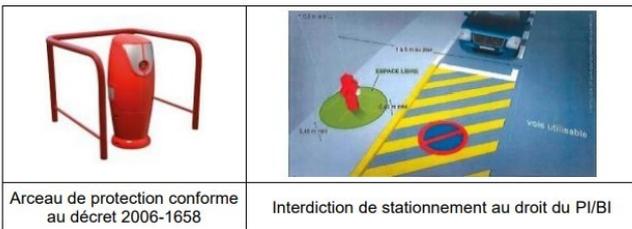
Remplacement de pièces standard (bouchon (1 air clap demandé), carré, joints, clapet..)

- L'établissement d'une fiche d'intervention individuelle pour chaque PI/BI,

La Signalisation du PEI

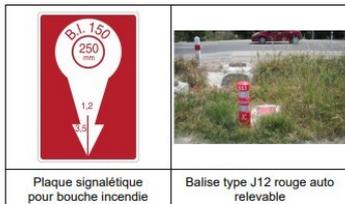
Signalisation horizontale

Vérification de la signalisation horizontale sur voirie (en zone urbaine) et du dispositif de protection éventuel selon le RD DECI².



Signalisation verticale

Vérification de la signalisation verticale (plaque signalétique en zone urbaine ou balise auto-relevable J12 rouge) pour une bouche incendie.



1 BMP : numéro à 4 chiffres et une lettre ;
SDIS 13 : Trigramme de la commune / tiret / n° d'ordre dans la commune à 4 chiffres / tiret / une lettre éventuelle ;
SDIS 83 : Nature du PEI / Trigramme de la commune / n° d'ordre à 3 chiffres ;
SDIS 84 : Code INSEE de la commune / tiret / suivi du n° d'ordre à 4 chiffres ;

2 §5.3.2. du volet 1 du RDDECI 13 - §2.2.1.2 et §2.2.5.1 du RDDECI 83 - §3 du RDDECI 84



Mairie d'Aix-en-Provence
Service Public DECI
60 Route d'Avignon
13090 AIX-EN-PROVENCE

CONTRÔLE ANNUEL (obligatoire)

DESCRPTIF PEI

N° identification (communiqué par le SDIS)

Famille: PI BI

Type: DN 80 DN 100 DN 150

Marque: Modèle: Année:

Réseau: En antenne Muret

Diamètre de canalisation: Choc Surpression

Usage DPCI Contrôle Périodique Réserve en service

LOCALISATION PEI

Adresse: Parcelle n°: Accès Piétons: oui non

PROPRIÉTAIRE PEI

Adresse: Mail: Portable: Fax:

GESTIONNAIRE PEI

Adresse: Mail: Portable: Fax:

Page 1 de 2

RESULTATS DU CONTRÔLE

Débit en m3/h à 1 bar de pression: Débit max en m3/h: Pression statique (bar): Pression dynamique (bar):

PEI conforme PEI Non conforme

Qualité: Contrôle fait le: Entrepren agrée: Nom Technicien:

SIGNATURES

Entreprise: Gestionnaire: Propriétaire:

LE RESPONSABLE DE LA BUI DANS LA COMMUNE: L'UNION DES BOURGEOIS ET PROPRIÉTAIRES... L'UTILISATION DE LA BUI: Le DECI est exclusivement réservé aux Services d'Incendie en Situation d'Urgence... LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE: À tout moment, des actions de maintenance (entretien, réparation) destinées à préserver les capacités opérationnelles des PEI peuvent être effectuées par le propriétaire ou l'exploitant du PEI privé.

Page 2 de 2